

## **Politique sur la diversité du conseil d'administration**

La Société reconnaît la valeur de la diversité notamment au niveau de l'expérience, de l'expertise et des caractéristiques personnelles, notamment la représentativité des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration.

Le Comité de régie d'entreprise et de mise en candidature examine les compétences, l'expérience et les qualités de chacun des candidats au poste d'administrateur et recommande les candidats qui répondent le mieux au profil recherché. À cet effet, une liste de candidatures est maintenue en permanence comportant des candidatures d'hommes et de femmes susceptibles d'avoir le profil recherché.

Le Conseil d'administration prend la décision de retenir une candidature en tenant compte, entre autres, des compétences et de la disponibilité de la personne ainsi que des éléments mentionnés dans la liste des compétences et des attentes à l'égard des administrateurs élaborée par le conseil d'administration. De plus, le conseil d'administration tient compte du profil des administrateurs siégeant déjà au Conseil d'administration et tend à favoriser la diversité au sein du Conseil d'administration, notamment au niveau des compétences, de l'expérience et des aptitudes, de la représentation géographique de même qu'en tenant compte des caractéristiques personnelles, y compris la représentation des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration.

La Société souhaite faire en sorte que les femmes et les hommes représentent chacun un minimum de 30% des administrateurs, conformément à son adhésion à l'Accord Catalyst.

---